

Le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 6 ;
Vu la lettre interministérielle du 1er août 2022 désignant le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Franck JULIEN, Responsable de la Division Support et services aux utilisateurs, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Division Support et services aux utilisateurs visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck JULIEN, Responsable de la Division Support et services aux utilisateurs, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Pierre RONDEAU, Responsable du pôle Gestion de parc informatique, pour les actes suivants :

- signer des documents de dépenses dues par l'AFD dans le cadre de l'exécution des marchés et contrats (réceptions).

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 05 août 2022
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX